

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

De l'ALLIER

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

Séance du Vendredi 05 Novembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
14	14	13

Date de la convocation

29 Octobre 2010

Date d'affichage

10 Novembre 2010

Objet de la Délibération :

**Soutien à la RCEA  
2X2 voies**

L'AN DEUX MIL DIX et le CINQ NOVEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs GUIOT Olivier – MEUNIER Christelle – PETITJEAN Nicole — BOUDET Patricia - CHIROL François – DOUNIAU-FRANCOIS Françoise - GENEST Christelle – GIOLAT Jean-Paul – JEAN Sylvie – LAVERDAN Marie-Claire – TABUTIN Maurice (arrivé à 20h10) - VOLAT Frédéric.

**Absents excusés :** Melle BESSE Séverine (pouvoir à Mme PETITJEAN Nicole)  
Mr DELIEGE Jean-Marie

Mme DOUNIAU-FRANCOIS Françoise a été élue secrétaire de séance.  
Mme FROMENTEAU Roselyne a été élue secrétaire adjointe

La RCEA traverse le département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2X2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE SE PRONONCER pour la mise en 2X2 voies de la RCEA mais sans concession autoroutière, à la charge de l'Etat et avec une réalisation dans les mêmes délais.

COURNIER RÉSERVÉ  
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

2 DEC 2010

	Info	Exécution
CAB		X
20	X	
MIC	X	
DDT	X	

Pour extrait conforme,

Le Maire  
  
  
 Olivier GUIOT.

DOCUMENT DÉPOSÉ  
 LE 29 NOV. 2010 N°2  
 A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER